Les poux

Concernant le traitement :

* Le produit, doit être rincé par un **shampooing non traitant**.
* Répéter le traitement local une semaine plus tard (pour tuer lentes et poux éclos dans l'intervalle).
* Les cheveux doivent ensuite être passés au peigne fin pour l’élentage, la qualité du peigne étant fondamentale.
* Il faut décontaminer les peignes, brosses, bonnets, chapeaux, écharpes, peluches, literie. Cette décontamination est faite avec un insecticide de contact ou par un simple lavage à 50 °C en machine.
* Il n’est pas nécessaire de traiter toute la famille comme au cours de la gale.

Concernant les collectivités :

* **L’éviction scolaire n’est pas obligatoire sauf en cas d’impétiginisation** (croûtes jaunâtres) associée. En revanche, il faut prévenir le directeur de l’école et le médecin scolaire pour assurer un dépistage de l’ensemble des élèves. Les parents devront alors être avertis et informés des moyens de traitement à appliquer d’emblée, afin de rompre la chaîne de contamination.

 Cachet du médecin : Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Signature :